REÇU LE
16 FEV. 2021

UNICEM
OCCITANIE
DÉLÉGATION PYRÉNÉES

Monsieur Gérard ROUJAS
Président du SCOT Sud Toulousain
Espace Jallier
34 avenue de Toulouse
31390 CARBONNE

Toulouse, le 9 février 2021

A l'attention de Mr. Baptiste LAURENT

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux en cours du futur SCOT du Sud Toulousain, l'UNICEM s'était étonnée de l'affichage très faible de réaménagement des gravières en zones remblayées, de l'ordre de 2 %, au profit de secteurs laissés majoritairement en eau.
En ce sens nous n'aurions pas atteint l'objectif de 30 % tel qu'il figure dans les fiches thématiques granulats (*recommandations R 10 du SCOT en vigueur*).

Nous vous avions fait part à plusieurs reprises de notre souhait de vérifier auprès de nos exploitants de ce territoire l'exactitude de ce pourcentage qui nous paraissait très largement sous-estimé.

Ce travail a été conduit à partir d'un questionnaire précis, dont nous venons de faire la synthèse.
C'est l'objet de la note technique ci-jointe qui démontre que l'objectif de 30 % est non seulement atteint, mais dépassé.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions que vous jugeriez utiles.

Recevez, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Fabrice CHARPENTIER
Président de l'UNICEM

UNICEM Occitanie
35 B boulevard des récollets
occitanie@unicem.fr
Tél : 05 61 52 67 03

UNICEM
OCCITANIE
DÉLÉGATION PYRENÉES

SCOT SUD TOULOUSAIN

NOTE TECHNIQUE

Objet : Enquête auprès des adhérents UNICEM sur le territoire SCOT Pays du Sud Toulousain

Motif : Connaître le pourcentage de surfaces de réaménagement en eau et en remblaiement, sur la période du SCOT 1er janvier 2013 – 31 décembre 2018). Une actualisation a été faite pour étendre ces données au 31 décembre 2019.

Pour des questions de confidentialité l'enquête a été menée individuellement et les résultats ont été agrégés par les permanents de l'UNICEM, puis validés par les professionnels concernés.

9 entreprises sont identifiées sur le périmètre, ce qui correspond à 20 carrières. Le nombre de répondant sur l'enquête au 31 décembre 2019 est proche de l'exhaustivité :

- 9 entreprises (8 réponses) ;
- 20 sites (19 réponses) ;
- 1 site n'a été autorisé qu'en 2018 ;
- 3 sites n'avaient plus d'autorisation en 2019.

Surfaces exploitées :

- Situation au 1er janvier 2013 : sur 1124,8 ha autorisés, 491,55 ha avaient été exploités, soit 43,7% de la surface totale autorisée.
- Au 31 décembre 2018, sur 1209,7 ha autorisés, 443,7 ha avait été exploités, soit 36,6% de la surface totale autorisée.
- Au 31 décembre 2019, sur 1230,6 ha autorisés, 478 ha avait été exploités, soit 38,8% de la surface totale autorisée.

⇨ A noter : Au 31 décembre 2019, il restait en moyenne 10,7 ans d'exploitation de carrière (selon les AP).

Surfaces réaménagées :

- La situation au 1er janvier 2013 : sur 292,3 ha réaménagés,
  - 215,6 ha étaient réaménagés en eau (soit 73,8% de la surface totale réaménagée)
  - 76,7 ha remblayés (soit 26,2% de la surface totale réaménagée).

- Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2018, sur 259,8 ha réaménagés,
  - 163,9 ha étaient réaménagés en eau (soit 63,1% de la surface totale réaménagée)
  - 95,9 ha remblayés (soit 36,9% de la surface totale réaménagée).

- Entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, sur 21,1 ha réaménagés,
  - 10,4 ha étaient réaménagés en eau (soit 49,3% de la surface totale réaménagée)
  - 10, 7 ha remblayés (soit 50,7% de la surface totale réaménagée).

⇨ Ainsi, au total, 573,2 ha ont été réaménagés, dont 389,9 ha en eau (soit 68%) et 183,3 ha remblayés (soit 32%).

⇨ **Sur la seule période de 7 ans (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2019) qui inclut celle de l'existence du SCOT : 280,9 ha réaménagés pour 174,3 ha en eau (soit 62%) et 106,6 ha remblayés (soit 38%).**

Ces éléments chiffrés démontrent que la recommandation du SCOT sur des remblaiements à hauteur d'au moins 30 % des surfaces est atteinte et même légèrement dépassée.